

13PLAQUE
Capital : 1500 Euros
Chez DEFFI-BUSINESS 102 avenue Georges Clemenceau
83310 COGOLIN
RCS FREJUS 920 185 055

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 01/07/2024**

L'Associé unique présent :

André CALHEIROS FIGUEIRAS

- *représentant 1500 Actions*

Représentant la totalité du capital social de la société ; est présent aujourd'hui pour décider de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la Présidence
- Transformation de la Sas en Sarl et approbation des nouveaux statuts mis à jour
- Désignation du gérant
- Modalité d'approbation des comptes de la SAS
- Pouvoir en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le rapport de la gérance présentant la nécessité aujourd'hui de transformer la SAS en SARL.

- Les convocations
- Le projet de statuts
- Les nouveaux statuts.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et règlementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance, Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte ; diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ACF

RESOLUTION 1

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur la transformation de la SAS en SARL et en application des dispositions de l'article 72-1 de la loi du 24 juillet 1966 modifié approuve la transformation de la société ; elle approuve la situation comptable de la société.

Cette décision est acceptée à l'unanimité

RESOLUTION 2

L'assemblée approuve la Transformation de la société SAS en société A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE.

Elle constate que toutes les conditions requises sont remplies et décide en conséquence de transformer la société 13PLAQUE à compter de ce jour. Cette transformation effectuée n'entraînera pas la création d'une nouvelle personne morale.

Cette décision est acceptée à l'unanimité

RESOLUTION 3

L'assemblée approuve l'adoption des nouveaux statuts annexés aux présentes. L'assemblée adopte article par article les nouveaux statuts.

Cette décision est acceptée à l'unanimité

RESOLUTION 4

L'assemblée nomme en qualité de nouveau gérant :

André CALHEIROS FIGUEIRAS

Et Demeurant Camp Ferrat 1 avenue Saint Antoine 83120 SAINTE MAXIME

Cette décision est acceptée à l'unanimité

RESOLUTION 5

L'assemblée des associés décide que la durée de l'exercice social n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la société ;

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés, contrôlés selon les modalités prévues par les nouveaux statuts et les dispositions du code de commerce relatives à la société par actions simplifiée.

Le gérant de la société sous sa forme à responsabilité limitée présentera à l'assemblée générale des associés lors de l'exécution de son mandat pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation.

Ce rapport sera soumis au droit de communication des associés conformément aux nouveaux statuts et aux dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours sera convoquée et délibérera conformément aux dispositions de la loi relative aux sarl et aux règles fixées par les nouveaux statuts.

Cette assemblée devra statuer également sur le quitus à accorder au gérant de la société sous sa nouvelle forme à responsabilité limitée.

ACF

Le résultat dudit exercice sera affecté et réparti suivant les dispositions des statuts de la société sous sa forme par actions simplifiées.

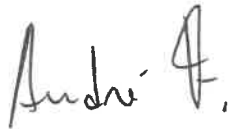
Les fonctions de Président assumées par **André CALHEIROS FIGUEIRAS** prennent fin à dater de ce jour sous réserve des décisions prises ci-dessus relatives à son rapport de gestion.

Cette décision est acceptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a ensuite été signé par l'associé unique

L'Associé unique

André CALHEIROS FIGUEIRAS



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
TOULON

Le 26/07/2024 Dossier 2024 00040336, référence 8304P04 2024 A 02736

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros



Akram BEN TRIAA
Agent Administratif
des Finances Publiques

